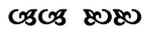


**DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**

Arrondissement de Guéret  
Canton de Bonnat



**Commune de**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021**

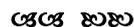
**L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-neuf juin à 19h 30,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Châtelus-Malvaleix, salle des fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **Monsieur Jean François BOUCHET, Maire.**

**Étaient présents** : M. BOUCHET. Mme POLLI. Mme CUVILLIEZ. Mme DOIZON-PAULY. M. DERONGERE. M. AUROY. M. FELICE. M. GUITTARD. Mme LIONNET. M. WOJTOWICZ. M. BUSSET. M. COULAUDON.

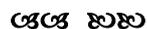
**Étaient absents excusés** : Mme DELOYE qui a donné procuration à M. WOJTOWICZ. M. CHALMEAU qui a donné procuration à M. FELICE.

***formant la majorité des membres en exercice.***



**Date de convocation** : 22 juin 2021

**Date d'affichage** : 30 juin 2021



Monsieur Jean-François BOUCHET, Maire, ouvre la séance et fait l'appel.

Monsieur BOUCHET propose de désigner Madame Carène CUVILLIEZ secrétaire de séance. Madame Carène CUVILLIEZ est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur BOUCHET donne lecture de l'ordre du jour.

✎ ✎

**Approbation du procès-verbal du 14 avril 2021 :**

Secrétaire de séance : Monsieur Christian WOJTOWICZ.

Adopté à l'unanimité.

✎ ✎

**DÉLIBÉRATIONS**

**01 – Redevance Télécoms pour 2021 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de fixer la redevance due par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public.

Le barème maximum applicable pour le calcul de la redevance est repris ci-après :

<b>Installation</b>	<b>Longueur</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Montant</b>
Artères aériennes	14,69	55,05 €	<b>808,68 €</b>
Artères en sous-sol	9,91	41,29 €	<b>409,18 €</b>
Autres installations	1,1	27,53 €	<b>30,28 €</b>
Total			<b>1 248,14 €</b>

\*\*\*

✎ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer** le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, arrondi à 1 248 euros au titre de l'année 2021.

✎ ✎

**02 – Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées du bourg – Choix des entreprises :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'assainissement du bourg a été lancée le 16 avril 2021.

La consultation a été décomposée en 4 lots :

- Lot n° 1 : mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue du Berry, rue de l'Eglise et rue du Château
- Lot n° 2 : réhabilitation des réseaux rue de la Marche, collège, la Roussille et lotissement du Pied des Fourches
- Lot n° 3 : inspections télévisuelles complémentaires et chemisage du réseau unitaire rue du Chétif Liard
- Lot n° 4 : contrôle des réseaux.

Les travaux du lot n° 1 sont estimés à 191 995 € HT.

Le montant estimé des lots n° 2, 3 et 4 est le suivant :

-avant demande de subvention : 589 525,00 € HT

-après demande de subvention (mars 2021) :

618 460,64 € HT (sans option)

722 680,64 € HT (avec options)

Les options concernent les travaux de séparation des eaux usées et eaux pluviales chez les particuliers et les remplacements des regards borgnes rue de la Marche.

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des offres reçues.

Concernant le lot n° 1, trois offres ont été reçues. L'offre de l'entreprise TTPM est la mieux-disante au regard des critères de la consultation. Son montant s'élève à 191 755,50 € HT.

Concernant le lot n° 2, une seule offre a été reçue de la part de l'entreprise TPCRB (mandataire) et SMTPB (sous-traitant). Son montant s'élève à 574 543,86 € HT.

Pour les lots n° 3 et n° 4 qui dépendent des travaux du lot n°2, le montant s'élève à 38 037,00 € HT.

Une seule entreprise ayant répondu au lot n° 2 et le montant des lots n° 2, 3 et 4 (612 580 € HT) ajouté à celui du lot n°1 (191 755, 50 € HT) dépassant au global les crédits alloués au budget assainissement, le Conseil Municipal décide de relancer une consultation pour les lots n° 2, 3 et 4 en fin d'année 2021.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **de retenir** l'offre de l'entreprise TTPM d'un montant de 191 755,50 € HT sur le lot n° 1.

- **autorise Monsieur le Maire à** signer tout document afférent à ce dossier.

☞ ☞

### **03 – Transfert d'une licence IV à l'association Fêtes et loisirs castelluciens :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de transférer par mutation la licence IV (autrefois exploitée par les gérants du bar « La Souris verte ») appartenant à la Commune au profit de l'association Fêtes et Loisirs castelluciens. Monsieur Jérôme Nègre-Combes, titulaire du permis d'exploitation, en assurera la gestion.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte** la dite proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

☞ ☞

### **04 – Déploiement de la fibre optique - Signature de conventions de passage avec le Syndicat mixte DORSAL :**

Dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer des conventions de passage avec le Syndicat mixte DORSAL pour les immeubles sis 19 rue du Berry, 2 place de la Fontaine et 17 rue du Berry, propriétés communales.

\*\*\*

↳ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à** signer des conventions de passage avec le Syndicat mixte DORSAL pour les parcelles AH 367, AH 240 et AH 230.

☞ ☞

## **05 – Renouvellement d'un conseiller municipal dans les syndicats intercommunaux :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de désigner un représentant de la commune au sein des organismes suivants, en remplacement de Mme Frédérique Degay, démissionnaire :

Service de soins à domicile : 1 suppléant  
Comice agricole : 1 titulaire

\*\*\*

➤ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal élit :**

- **Service de soins à domicile** : Suppléant : Martine POLLI
- **Comice agricole** : Titulaire : Jean-Christophe GUITTARD  
Suppléant : Carène CUVILLIEZ

✍

### **Informations :**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations de pouvoir du Conseil municipal (article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ou en vertu d'une délibération du Conseil municipal.

<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Montant HT</b>
21/04/2021 (délégations)	Achat d'une armoire réfrigérée pour le bar de la plage	AXIMA REFRIGERATION	1 869,20 €
21/04/2021 (délégations)	Achat d'un ordinateur portable	LECLERC	563,89 €
02/06/2021 (CM)	Travaux au bar de la plage	CHANTIER INSERTION	14 895,00 €
04/06/2021 (fonctionnement)	Travaux divers et au plan d'eau	CHANTIER INSERTION	4 235,00 €
04/06/2021 (fonctionnement)	Dépannage de la tondeuse autoportée	SARL BOISCHAUD MOTO CULTURE	2 971,30 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un rendez-vous aura lieu le 30 juin 2021 avec Mme Gallerand, Architecte, pour une présentation de l'avant-projet définitif du café multi-services.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des dates des prochaines manifestations :

Fête du 14 juillet

Fête patronale et feu d'artifice

1/2 journées « Deviens le maître du jeu » en partenariat avec les différentes associations de la commune. Ces animations auront lieu les 18 et 30 juillet, les 8 et 13 août 2021.

Marchés nocturnes des producteurs de pays les 22 juillet et 12 août 2021.

Exposition de peinture du 6 juillet au 25 août 2021.

Animations de l'école de pêche (dimanche matin et mardi soir).

Cours d'aquagym au plan d'eau.

Soirée cinéma de plein air le 20 août au plan d'eau de la Roussille.

Madame Polli, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que la candidature de l'école à l'appel à projets « Ecole numérique » a été retenue. Un environnement numérique de travail (ENT) gratuit sera mis à disposition des écoles primaires (sauf maternelle).

Madame Polli, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que le site internet de la mairie est toujours en cours de réparation.

✍

*L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur BOUCHET lève la séance à vingt-et-une heures trente.*

La secrétaire de Séance

Le Maire

**Carène CUVILLIEZ**

**Jean-François BOUCHET**